

## EDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE

### Lancement des « Jardins Naturels Sensibles »

#### PORTEUR DU PROJET

Conseil départemental de l'Essonne – Direction de l'environnement

#### LE CONTEXTE ET LES OBJECTIFS

Le Conseil départemental propose aux particuliers, propriétaires ou gestionnaires d'espaces une Charte d'engagement volontaire, afin d'encourager à gérer les jardins privés de la manière la plus écologique possible (limiter l'éclairage nocturne, les consommations d'eau, traiter les espaces du jardin de manière différenciée, réduire voire abandonner l'utilisation des produits chimiques...). L'inscription dans cette démarche se fait via le site [www.essonne.fr](http://www.essonne.fr).

Les engagements proposés dans le cadre de la Charte ont pour objectifs de contribuer à la préservation voire au développement de la biodiversité de la nature dite « ordinaire ».

#### LES BÉNÉFICES ATTENDUS

##### Environnementaux

- § Création de refuges et zones de nourrissage pour la faune et la flore.
- § Réduction voire abandon de l'utilisation des produits chimiques pour entretenir son espace.
- § Promotion des espèces végétales locales et des variétés fruitières anciennes.
- § Entretien des espaces de manière différenciée.
- § Limitation de l'utilisation de la ressource en eau potable et de l'éclairage nocturne...

##### Sociaux

- § Création d'un réseau (projet de site collaboratif) entre les particuliers signataires de la Charte (échanges d'informations, conseils,...).
- § Diffusion de la dynamique auprès de ses proches (famille, voisins,...).

##### Économiques

- § Economies indirectes pour les particuliers sur le budget alloué à l'entretien de leurs espaces (moins d'engrais, moins de pesticides, gestion rationnelle et optimisée de l'eau d'arrosage...)

